

Table des matières (suite)

	<u>Pages</u>
Article 60. Extinction d'un traité ou suspension de son application comme conséquence de sa violation	60
Commentaire	60
Article 61. Survenance d'une situation rendant l'exécution impossible	60
Commentaire	60
Article 62. Changement fondamental de circonstances	61
Commentaire	61
Article 63. Rupture des relations diplomatiques ou consulaires .	64
Commentaire	64
Article 64. Survenance d'une nouvelle norme impérative du droit international général (<u>jus cogens</u>)	64
Commentaire	64
<u>Section 4. Procédure</u>	65
Article 65. Procédure à suivre concernant la nullité d'un traité, son extinction, le retrait d'une partie ou la suspension de l'application du traité	65
Commentaire	65
Article 66. Procédures d'arbitrage et de conciliation	66
Commentaire	66
Article 67. Instruments avant pour objet de déclarer la nullité d'un traité, d'y mettre fin, de réaliser le retrait ou de suspendre l'application du traité	67
Commentaire	68
Article 68. Révocation des notifications et des instruments prévus aux articles 65 et 67	68
Commentaire	68
<u>Section 5. Conséquences de la nullité, de l'extinction ou de la suspension de l'application d'un traité</u>	69
Article 69. Conséquences de la nullité d'un traité	69
Commentaire	69
Article 70. Conséquences de l'extinction d'un traité	69
Commentaire	69
Article 71. Conséquences de la nullité d'un traité en conflit avec une norme impérative du droit international général	69
Commentaire	69